



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7355^e séance

Mardi 6 janvier 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Barros Melet	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Moncada

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/943)

Lettre datée du 23 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/944)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Puisque je préside la première séance du Conseil pour l'année 2015, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres : l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela. Nous nous réjouissons tous à l'avance de leur participation aux travaux du Conseil. Nous sommes convaincus que leur expérience et leur sagesse seront d'une contribution précieuse au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda – pour leur importante contribution aux travaux du Conseil pendant leurs mandats en 2013 et 2014.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Mahamat Zene Cherif, Représentant permanent du Tchad, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2014. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Cherif et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/943)

Lettre datée du 23 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/944)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/943, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, et sur le document S/2014/944, qui contient une lettre datée du 23 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Alors que les parties maliennes doivent se réunir à nouveau, sans doute dans les tout premiers jours du mois de février pour faire le point sur le projet d'accord de paix qui a été distribué à ses parties au mois de novembre, je crois que l'on peut dire que le processus de paix inter-malien est à un stade crucial, à un moment où, il faut le redire, la situation sécuritaire dans le nord du Mali demeure extrêmement volatile et extrêmement préoccupante, et crée des défis constants à la restauration de l'État dans le nord du Mali, crée des obstacles à la protection des droits de l'homme et crée des obstacles à l'acheminement de l'assistance humanitaire, ainsi que des programmes de développement.

Le rapport du Secrétaire général (S/2014/943) auquel vous avez fait référence, Monsieur le Président, donne un maximum d'informations sur tous ces problèmes et aussi sur le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que sur les actions qui sont entreprises pour renforcer la capacité de la mission à opérer dans des conditions de sécurité correctes dans le nord du Mali où, encore une fois, les menaces contre la sécurité de ces personnels demeurent extrêmement élevées. Aujourd'hui, je voudrais concentrer mon propos sur le processus de paix et particulièrement, sur les développements qui

sont intervenus durant la période qui est couverte par le rapport du Secrétaire général, du 16 septembre au 16 décembre.

Comme le dit le rapport du Secrétaire général, les progrès qui ont été réalisés dans le processus politique depuis la dernière séance d'information du Conseil en octobre dernier (voir S/PV.7274), sont relativement modestes. Certes, les parties ont tenu de nouvelles séances de pourparlers à Alger et ces séances ont inclus pour la première fois des conversations directes entre les groupes armés et le Gouvernement. La médiation dirigée, comme le Conseil le sait, par l'Algérie a distribué en novembre un projet d'accord de paix et présentement, les parties sont en train d'examiner ce projet. C'est dans ce contexte, je l'ai dit, qu'une nouvelle rencontre est prévue sans doute dans les tout premiers jours du mois de février. Depuis la fin de la période couverte par le rapport, c'est-à-dire depuis le 16 décembre, ces trois semaines ont été marquées par des combats sérieux sur le terrain. Je voudrais saisir l'occasion pour présenter mes condoléances au peuple et au Gouvernement maliens, car comme le Conseil l'a vu, hier, le 5 janvier, des assaillants non identifiés ont attaqué la garnison de l'armée malienne dans la région de Ségou, à Nampala, tout près de la frontière mauritanienne, et sans doute, une dizaine de victimes sont à déplorer – nous attendons davantage de précisions.

Quelques jours auparavant, le 29 décembre, des combats s'étaient déclenchés dans la région de Bamba, pas très loin de Gao, entre le Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés et la coordination du Mouvement arabe de l'Azawad. Effet net : trois tués, cinq blessés. La situation sur le terrain demeure tendue, chacune des parties menaçant d'intensifier l'action militaire. La MINUSMA a déployé des troupes dans les secteurs de Ber, de Zarho et de Bamba et elle est intervenue, et elle continue d'intervenir auprès des deux côtés pour essayer de faire baisser la tension.

Plus généralement, durant cette période, la MINUSMA a intensifié ses efforts pour rendre opérationnels les mécanismes de gestion du cessez-le-feu. C'est ainsi que s'est tenu à Gao, le 16 décembre, la première réunion de ce que l'on appelle la Commission technique mixte de sécurité en format élargi et dans ce contexte, le Gouvernement et les groupes armés sont tombés d'accord, d'abord sur le fait que cette Commission technique mixte de sécurité dorénavant se réunirait le 15 de chaque mois, puis sur le fait que l'équipe mixte d'observation et de vérification de

Tombouctou serait installée le 10 janvier et celle de Kidal, le 16 janvier. Dans l'immédiat, une première équipe mixte s'est rendue à Tombouctou le 2 janvier pour mener enquête sur les incidents auxquels je viens de me référer autour de Ber, Zarho et Bamba.

Je crois qu'il faut, dans un tel contexte, lancer plus que jamais un appel à toutes les parties pour mettre un terme à toutes ces violations du cessez-le-feu. Il faut que toutes les parties démontrent leur bonne volonté, à la fois sur le terrain au Mali et bien entendu, à la table des négociations à Alger. On peut tout à fait imaginer que ces négociations prennent encore un peu plus de temps, car, il faut bien le dire, les interactions directes entre les parties ont été encore jusqu'à présent limitées et que pour certains, il faut encore déjà commencer à bouger par rapport aux positions d'ouverture, ce qui n'a pas été le cas pour tout le monde. Donc, je crois que cet appel s'adresse à tous; il s'agit de faire preuve d'esprit de décision, il s'agit de faire preuve de leadership, il s'agit de faire preuve d'une volonté de compromis pour parvenir à un accord.

Nous le savons, la crise malienne est une crise complexe, profondément enracinée. Les tensions intercommunautaires, la faiblesse de la gouvernance, tout cela a créé un terreau fertile pour le développement du terrorisme et de la criminalité transnationale et donc, pour parvenir à un accord durable, il est évident qu'il faut traiter ces causes profondes. Il y eu par le passé, au cours des 50 ou 60 dernières années, plusieurs phases dans la crise malienne, il y a eu plusieurs phases de pourparlers, mais dans aucune de ces phases, les causes profondes n'ont été vraiment traitées. Et nous ne voudrions pas que, à nouveau, à l'avenir, les mêmes causes reproduisent les mêmes effets. Je crois que la différence entre cette phase de la crise malienne et certaines phases précédentes, c'est que pour la première fois, la communauté internationale et, au premier rang de cette communauté internationale, les Nations Unies sont impliquées directement, sont engagées activement. Donc, je crois, essayons de ne pas retomber dans les ornières du passé.

De quoi s'agit-il au fond? Il s'agit de refonder à bien des égards l'État malien, de créer des solutions durables. Il faut donc, dans tout cela, du courage, il faut de la détermination, il faut de la vision. Alors, n'ignorons pas, par ailleurs, que parvenir à un accord à Alger, c'est un premier point, un point nécessaire, mais qu'ensuite, du temps sera nécessaire pour que chacune des délégations puisse expliquer, puisse « vendre » les

termes de l'accord à ses membres. Il faudra également que l'accord de paix inclue des arrangements détaillés pour la mise en œuvre, car c'est là que se jouera la crédibilité du processus et que se jouera aussi la capacité de la MINUSMA à faire tout ce qui sera nécessaire pour soutenir la mise en œuvre. Encore une fois, je crois que le curseur est sur les parties. C'est aux parties de démontrer une vraie volonté politique, de démontrer du leadership. La communauté internationale soutient les parties maliennes, elle ne se substituera pas à elles.

Un mot encore sur l'environnement sécuritaire qui demeure extrêmement lourd et coûteux pour nos forces. Tous ces derniers jours, nos Casques bleus, nos Bérets bleus sont attaqués quasi quotidiennement, des attaques à la roquette sur les bases de la MINUSMA, souvent d'ailleurs aussi sur des bases qui sont également celles de l'opération Barkhane, des attaques ciblées avec des engins explosifs improvisés. Par exemple, entre le 29 décembre et le 1^{er} janvier, ce ne sont pas moins de 20 roquettes qui ont été tirées contre la base de Tessalit. Il y a eu une attaque à l'explosif improvisé contre un convoi de la région de Gao, le dimanche 4 janvier. Bilan : huit Casques bleus blessés. Je dois le redire, le prix est lourd et c'est l'occasion d'exprimer notre admiration, notre reconnaissance, notre tristesse aussi pour les troupes, pour les policiers, pour les pays fournisseurs, puisque depuis le 1^{er} juillet 2013, nous en sommes à un compte de 33 morts et 109 blessés. Aucune autre mission dans la période contemporaine n'a été aussi coûteuse sur le plan du sang.

Alors, pour pouvoir continuer à opérer dans ce qui reste un environnement extrêmement complexe, extrêmement marqué par la présence des terroristes et des criminels, nous avons continué à développer des plans ambitieux à la fois de construction, mais aussi d'action contre les mines et les explosifs – des efforts, je crois, sans précédent, à la mesure de la menace. Mais la mise en œuvre de tous ces plans prend un certain temps et des ressources, nous faisons tout ce que nous pouvons pour les déployer, mais cela ne se produit pas du jour au lendemain.

Je vais m'arrêter ici en invitant encore une fois le Conseil à trouver dans le rapport du Secrétaire général un certain nombre d'éléments d'actualisation sur lesquels je ne suis pas revenu.

Je me permettrai à ce stade de remercier tous les partenaires des Nations Unies, dans le cadre de la médiation menée par l'Algérie : l'Algérie au premier chef, mais aussi l'Union africaine, la Communauté

économique des États d'Afrique de l'Ouest et tous les autres pays qui participent activement à ce processus. Je voudrais également saisir l'occasion pour remercier, de leur service très actif, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bert Koenders, les Représentants spéciaux adjoints David Gressly et Arnauld Akodjénou, le Représentant spécial désigné, le Ministre Hamdi, qui est dans cette salle et à qui je souhaite plein succès dans sa mission. Enfin, je m'en voudrais de ne pas également exprimer ma reconnaissance – notre reconnaissance – à l'ancien commandant de la Force, le général Kazura, qui, comme le sait le Conseil, a quitté ses fonctions en décembre. Nous sommes présentement en train d'identifier le nouveau commandant de la Force mais pour l'heure, c'est le général Bikimo, du Tchad, qui tient le commandement de la Force; c'est lui d'ailleurs qui a présidé la réunion de la Commission technique mixte de sécurité, et je me dois de lui exprimer ma reconnaissance et mon admiration pour le travail accompli.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Mali.

M. Diop (Mali) : À l'entame de mon propos, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer la satisfaction du Mali de voir votre pays, le Chili, présider aux travaux du Conseil de sécurité au titre du mois de janvier 2015.

Je voudrais également féliciter le Tchad pour sa remarquable conduite des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois dernier, en particulier pour l'organisation du débat public sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière (voir S/PV.7351), qui a été présidé par mon frère et ami, le Ministre Moussa Faki Mahamat. Je voudrais aussi associer à ces remerciements l'Ambassadeur Cherif ici présent.

Je me permettrai aussi de réitérer les félicitations de ma délégation à l'Angola, à l'Espagne, à la Malaisie, à la Nouvelle-Zélande et au Venezuela, qui ont rejoint le Conseil de sécurité cette année, et d'exprimer nos vœux de bonne et heureuse année à tous les États Membres. Nous remercions vivement le Rwanda, le Luxembourg, l'Australie, l'Argentine et la République de Corée pour le travail accompli durant leur mandat.

Enfin, je tiens à saluer M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour la présentation qu'il vient de nous faire

du rapport du Secrétaire général sur la situation dans mon pays (S/2014/943).

Le Gouvernement de la République du Mali, par ma voix, remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport. Je voudrais à mon tour faire les remarques ci-après.

La première concerne la situation sécuritaire. Le Gouvernement de la République du Mali note que la présentation du rapport du Secrétaire général intervient dans un contexte marqué par la recrudescence des attaques terroristes dans le nord du Mali. En effet, comme le souligne le rapport, la situation sécuritaire dans le nord de mon pays reste toujours instable et préoccupante. Les membres se souviendront que, déjà, le 8 octobre dernier, dans mon intervention devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.7274), j'avais attiré l'attention de la communauté internationale sur la multiplication des actes terroristes visant les forces de défense et de sécurité maliennes, les populations civiles, mais également les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Depuis cette date, les actes terroristes, notamment la pose d'engins explosifs improvisés sur les principales artères, les tirs d'obus et de roquettes sur les camps des forces armées maliennes et les bases de la MINUSMA, ainsi que les attentats-suicides, se sont intensifiés, causant encore, malheureusement, la mort de Casques bleus, de soldats de l'armée malienne, mais aussi de plusieurs civils. Sur la période considérée par le rapport, ce sont au total 16 Casques bleus, comme cela a été rappelé, qui ont perdu la vie suite à ces attaques. À cela s'ajoute tout un chapelet de nouvelles attaques menées non seulement par des groupes terroristes mais aussi par des forces hostiles à la paix, enregistrées après la période considérée par le rapport, et je me permets de les citer. Il s'agit de l'attaque du camp mixte de la MINUSMA à Tessalit, survenue le 29 décembre 2014 et revendiquée par le groupe terroriste Ansar Eddine, qui est inscrit sur la liste du Comité de sanctions du Conseil de sécurité; de l'attaque perpétrée par des forces hostiles, dans la nuit du 29 au 30 décembre 2014 contre un bateau de la Compagnie malienne de navigation, entre Bamba et Tombouctou; de l'embuscade qui a causé la mort par balles, le 3 janvier 2015, du maire de la commune d'Anderaboukane dans le centre de Ménaka, M. Aroudeiny Ag Hamatou, un élu touareg profondément attaché au processus de paix. Il s'agit également de l'attentat à l'engin explosif, le 4 janvier 2015, contre les

Casques bleus de la région de Gao, qui a causé plusieurs blessés graves dans le contingent nigérien, à qui nous adressons toutes nos condoléances. Il s'agit aussi de l'attaque perpétrée hier seulement, le 5 janvier 2015, par des assaillants non identifiés, contre la ville de Nampala, dans la région de Ségou, à seulement 500 kilomètres de Bamako, causant de nombreuses pertes en vies humaines, ce qui constitue encore une fois un défi pour le Gouvernement malien, mais aussi pour le Conseil de sécurité et pour la communauté internationale.

Ces différentes attaques, qui montrent à suffisance la détermination des groupes terroristes et des forces hostiles à entraver le processus de paix en cours, nous interpellent tous. Le Gouvernement de la République du Mali, pour sa part, considère ces attaques terroristes comme une violation flagrante des accords de cessez-le-feu, de la feuille de route signée à Alger, mais aussi des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

C'est le lieu aussi de rappeler la nécessité, pour les groupes armés opérant dans le nord du Mali, de se démarquer de façon nette des groupes terroristes. Les forces de la MINUSMA qui sont sur le terrain ont pu témoigner de certaines connexions non souhaitables entre certains éléments et des groupes terroristes. Cela doit cesser. Nous ne pouvons pas être complaisants vis-à-vis de ce type d'attitude : il faut choisir clairement entre le processus de paix et d'autres actions, et nous devons nous donner les moyens de faire les vérifications nécessaires et établir les faits à cet égard.

Le Conseil se souviendra aussi que, dans mon intervention du 8 octobre dernier, face à la recrudescence des attaques terroristes qui ont prouvé à suffisance que la MINUSMA n'évoluait plus, malheureusement, dans un environnement de maintien de la paix, comme mon ami Hervé Ladsous l'a déjà rappelé il y a quelques semaines, j'avais donc proposé la mise en place, sur le modèle de la brigade de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, d'une force d'intervention parmi les pays fournisseurs, à déployer dans le nord du Mali, avec des règles d'engagement et des moyens robustes, pour lutter contre les groupes terroristes et les narcotrafiquants.

De même, pour parer à l'urgence, et sur l'initiative de mon frère, le Ministre nigérien des affaires étrangères, M. Mohamed Bazoum, une réunion ministérielle des pays africains fournisseurs de contingents à la MINUSMA s'est tenue à Niamey le 5 novembre 2014. Cette réunion

a, entre autres, demandé l'accélération de la réflexion sur la mise en place d'une force d'intervention rapide dans le nord du Mali dans le cadre du Processus de Nouakchott, relatif au renforcement de la coopération sécuritaire et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, aux fins de soumettre des recommandations détaillées au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

La réunion ministérielle de Niamey s'est donc faite également l'écho des résolutions du Conseil de sécurité sur l'importance que revêt l'aboutissement rapide des pourparlers intermaliens qui se déroulent à Alger, relevant que la conclusion d'un accord entre le Gouvernement malien et les mouvements armés du nord favoriserait une lutte efficace contre les groupes terroristes et criminels qui opèrent dans la partie septentrionale de notre pays. Les conclusions de la réunion ministérielle de Niamey ont été transmises au Conseil de sécurité dans la perspective de la réunion de réflexion sur la MINUSMA qui s'est tenue le 10 novembre 2014 ici et je félicite l'équipe du Secrétariat d'avoir pris l'initiative de cette activité. D'ores et déjà, le Gouvernement malien se félicite des mesures de renforcement de la MINUSMA, préconisées par le Secrétaire général au paragraphe 65 de son rapport et attend avec intérêt les mesures de suivi que le Conseil de sécurité voudra bien réserver aux conclusions de la réunion ministérielle de Niamey.

Ma deuxième remarque porte sur le processus politique, auquel a également fait référence le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, en particulier les pourparlers intermaliens qui se tiennent à Alger. En effet, le rapport du Secrétaire général à l'examen revient opportunément sur les pourparlers de paix qui se déroulent à Alger entre le Gouvernement et les mouvements et groupes armés du nord du Mali, sous l'égide d'une médiation internationale conduite par l'Algérie.

En ma qualité de chef de la délégation gouvernementale à ce processus, je voudrais réitérer ici devant vous l'engagement solennel de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, pour parvenir à un accord de paix définitif et global avec nos frères et sœurs des mouvements du nord du pays mais aussi pour envisager ensemble une refondation de l'État malien, comme le Secrétaire général adjoint l'a indiqué, qui reconfortera tous les Maliens, étant entendu que la solution que nous recherchons pour le nord doit être

bâtie sur un consensus national acceptable par tous les Maliens et que des cadres politiques et institutionnels doivent être créés pour encourager tous les Maliens à vivre leur diversité dans le cadre des principes et des règles constitutionnels établis, en faisant en sorte qu'aucun Malien, qu'aucune Malienne, ne puisse se sentir étranger ou étrangère sur le territoire malien.

Dans son message à la nation le 31 décembre 2014, le Président de la République a réaffirmé sa détermination à régler par la voie du dialogue la question dite du nord du Mali. Dans ce cadre, le Président de la République reste convaincu que la décentralisation, à travers la libre administration des collectivités dans le cadre d'un État unitaire, est le socle des pourparlers intermaliens inclusifs engagés à Alger. L'offre de la décentralisation et de la libre administration des collectivités, à travers un transfert important des prérogatives, est une offre sincère. Elle sera aussi une offre totale. Elle constitue la meilleure réponse aux demandes légitimes de nos concitoyens, qu'ils soient du nord ou du sud, eux qui tous aspirent au bien-être, donc à un droit de regard sur les ressources, sur les institutions et sur la façon dont leurs affaires sont gérées au niveau local.

Par la même occasion, le Président de la République s'est engagé, dans son message à la nation, à faire prendre toutes les dispositions requises pour assurer une mise en œuvre diligente et complète des engagements du futur accord de paix et, en cela, tirant toutes les leçons des accords précédents. En ouvrant donc les bras à tous ceux qui voudront ne plus s'engager sur la voie des armes, le Président de la République a rappelé encore une fois que ses objectifs premiers demeurent la paix, la stabilité, l'intégrité territoriale, la cohésion sociale, la justice, l'équité mais aussi l'inclusion de tous sans distinction – j'insiste encore sur cela : l'inclusion de tous sans distinction – mais aussi la réconciliation nationale. Il reste entendu que la forme républicaine, le caractère unitaire et laïc de l'État malien sont et demeurent non négociables.

Ma troisième remarque porte sur le respect des engagements. Le Gouvernement malien a constamment honoré ses engagements dans ce processus de paix en cours. Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, le 23 mai 2014, les Forces de défense et de sécurité maliennes n'ont posé aucun acte de nature à être interprété comme une violation risquant de porter ombrage au processus politique. Bien entendu, on ne peut pas en dire autant des autres signataires de la déclaration de cessation des hostilités du 24 juillet 2014.

Par ailleurs, l'irruption constante des groupes armés dans les espaces inoccupés par les Forces de défense et de sécurité nationales pour agresser et violenter certaines communautés explique en grande partie la constitution de groupes d'autodéfense par les communautés concernées pour protéger leurs terroirs. À cet égard, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour souligner avec force que ces groupes communautaires d'autodéfense, qualifiés de progouvernementaux dans le rapport du Secrétaire général à l'examen, ne sont ni suscités ni soutenus par le Gouvernement de la République du Mali. Au-delà du fait que certaines allégations avancées dans le rapport sont sujettes à vérification, je tiens à réitérer la détermination du Gouvernement de la République du Mali à respecter ses engagements en matière de droits de l'homme, ce qui justifie donc amplement la poursuite des enquêtes en cours.

Je me permets à présent de partager avec le Conseil de sécurité les décisions que les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et aussi les chefs d'État du Processus de Nouakchott, qui englobe les 11 pays du Sahel au niveau du continent africain, mais aussi les chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel), qui comprend donc les cinq pays du Sahel, réunis respectivement le 15 décembre 2014 à Accra, le 17 et 18 décembre et le 19 décembre 2014 à Nouakchott, ont adoptées et par lesquelles ils ont pris un certain nombre de décisions que je voudrais rappeler ici avec la permission du Conseil.

Premièrement, les chefs d'État de ces différentes organisations ont réitéré leur attachement à la souveraineté de la République du Mali, à son intégrité territoriale, à son caractère unitaire – je le répète encore une fois : au caractère unitaire de la République du Mali – et à la forme républicaine de son État. Les chefs d'État ont également réitéré leur appel à tous les groupes armés du nord du Mali, signataires de l'accord de Ouagadougou du 18 juin 2013, à se démarquer des groupes terroristes, comme je l'ai indiqué ici. Ils ont également apprécié les résultats enregistrés dans le cadre des pourparlers intermaliens d'Alger ouverts début juillet 2014 avec le soutien de la médiation conduite par l'Algérie et ils ont exhorté les parties maliennes, y compris le Gouvernement, à conclure un accord de paix lors de la reprise des pourparlers prévue à Alger en janvier 2015 – nous observerons certainement un petit glissement de calendrier vers le mois de février – et donc

à sceller un compromis sur la base du projet d'accord qui a été soumis aux parties.

À la veille de la reprise des pourparlers d'Alger, je voudrais lancer un appel aux membres du Conseil de sécurité qui en ont les moyens, afin qu'ils exercent les pressions nécessaires pour amener les premiers responsables des mouvements armés à s'impliquer personnellement – je le répète : à s'impliquer personnellement – dans le processus lors de la reprise des discussions. Il s'agit d'un point crucial.

Lors de la quatrième série de négociations à Alger, nous aurions pu enregistrer une percée dans les discussions parce que le projet d'accord que nous avons devant nous, bâti aussi en partie sur l'offre du Gouvernement malien, est un bon document, une bonne base pour discuter. Il contient l'essentiel des questions à traiter sur les quatre points essentiels de la négociation. Nous avons eu aussi l'occasion à Alger d'avoir ces interactions avec nos frères. Ce qui a manqué c'est que les premiers responsables de ce mouvement n'étaient pas là. Et je crois que la communauté internationale doit pouvoir être ferme sur ces questions.

Au moment où le Gouvernement malien décide d'envoyer cinq Ministres de son gouvernement, avec moi-même, votre serviteur, à la tête de cette délégation, il est incompréhensible que nos frères des mouvements ne puissent pas prendre le temps nécessaire de venir autour de la table pour discuter – au moment où la communauté internationale a fait tant d'investissements, tant de sacrifices en ressources humaines, en ressources matérielles et en énergie pour pouvoir mettre en place cette médiation et pour avancer – et pour qu'on puisse ensemble lever les obstacles.

Parce qu'aujourd'hui, ce qui reste c'est une poignée de questions essentiellement politiques qui ne peuvent être résolues qu'à un niveau politique élevé. C'est pourquoi à propos de la session qui va reprendre à la fin de ce mois ou en février, le plus important pour nous n'est pas de se précipiter pour aller à une réunion, mais de s'assurer que des engagements sont pris par toutes les parties au plus haut niveau d'être là. Et je crois que c'est cela le rôle fondamental. Pour notre part, nous y sommes disposés, parce que nous savons que nous sommes proches d'un accord. C'est sans doute les derniers 100 pas – les derniers 100 mètres pour parler comme les sprinters – qui nous restent pour arriver à un accord. Ce n'est pas acquis, mais nous n'en sommes pas loin et nous devons accroître la pression et l'attention nécessaires pour qu'on puisse franchir ces 100 pas, de

façon très très efficace, de façon tout à fait responsable, avec tout le monde autour de la table, et faire les sacrifices que nous devons faire.

Nous-mêmes, parlant à l'opinion publique malienne, nous revenons essentiellement sur la nécessité pour nous de faire un compromis, de faire des sacrifices et que des solutions soient apportées aux problèmes des Maliens. Parce que c'est ce qui est en jeu aujourd'hui avec la recrudescence de la menace terroriste sur le terrain, puisque pendant que nous négocions et que nous avançons vers la paix, il y a des forces hostiles qui essaient de nous tirer dans une autre direction. C'est pourquoi il est important que nous puissions vraiment franchir ce cap-là pour que le Gouvernement et les mouvements armés se donnent la main pour lutter contre ceux qui sont les ennemis aujourd'hui, en particulier les groupes terroristes et les trafiquants de drogue, qui ont tous des intérêts liés.

Donc je voulais vraiment donner ces messages positifs en indiquant qu'un accord est possible, mais il ne faut pas relâcher l'effort. Il faut que nous travaillions, parce que c'est maintenant que tous les efforts doivent être concentrés. Si nous ratons ce début de 2015 pour avoir un accord, je crains que la maîtrise du terrain nous échappe et que le calendrier aussi nous échappe. Donc il est extrêmement important que le Conseil puisse avoir à l'esprit la nécessité d'avoir une attention particulière sur le processus en cette phase très critique.

Par ailleurs, l'une des décisions fortes et pertinentes du Sommet du processus de Nouakchott et du G-5 Sahel a porté sur la situation sécuritaire en Libye. La Libye aussi est une préoccupation essentielle de nos chefs d'État, mais c'est également une préoccupation malienne, et c'est une préoccupation du Sahel. Parce que le Conseil se souviendra que la crise malienne, ce qu'on appelle la crise malienne, est consécutive à la crise libyenne et que tant qu'une solution n'est pas apportée à la crise libyenne, tout ce qu'on entreprendra au Mali et dans le Sahel sera perpétuellement en danger. Donc concernant la crise libyenne, les chefs d'État et de gouvernement du Sahel ont salué les efforts déployés par l'Algérie et le Représentant spécial des Nations Unies en vue de réunir les conditions d'un dialogue entre toutes les parties maliennes.

Pour préserver l'unité, l'intégrité territoriale et la stabilité de la Libye et de l'ensemble de la région sahélo-sahélienne, les chefs d'État et de gouvernement du G-5 Sahel ont lancé un appel au Conseil de sécurité pour la mise en place, avec l'Union africaine, d'une force

internationale pour neutraliser les groupes armés, mais aussi pour aider à la réconciliation nationale et mettre en place des institutions stables en Libye. La Libye doit nous préoccuper, des efforts constants doivent pouvoir être faits dans ce sens et nous espérons que le prochain sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba donnera l'occasion aux chefs d'État de revenir encore sur cette question et de voir quelle solution peut être apportée à cet égard.

Je voudrais également dire un mot sur l'épidémie à virus Ebola, cette autre menace à la paix et à la sécurité dans le monde. Je voudrais à cet égard saluer l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans la lutte contre ce fléau. Nous nous réjouissons du fait qu'au-delà des rapports qui lui sont faits, il se soit déplacé sur le terrain, comme ce fut le cas le 20 décembre dernier. Il est venu au Mali pour apporter sa solidarité mais aussi constater *de visu* les dégâts causés par cette épidémie dans les pays touchés.

Dans mon pays, la mobilisation a été totale pour prévenir la propagation de la maladie à virus Ebola. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, grâce aux efforts du Gouvernement malien et à l'accompagnement de ses partenaires – que je salue – nous avons pu stopper la propagation du virus au Mali. En effet, depuis le 16 décembre 2014, il n'existe plus de cas à virus Ebola au Mali. Sur sept cas confirmés, cinq ont entraîné des décès et deux ont été guéris. Toutefois, la menace existant toujours, le Gouvernement de la République du Mali continue de prôner auprès des populations la vigilance et l'observation stricte des règles de prévention.

Pour conclure, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport, les membres du Conseil de sécurité et l'équipe de médiation avec à sa tête l'Algérie pour leur soutien au Mali et leurs efforts pour aboutir à une paix définitive et durable dans mon pays.

Je voudrais aussi associer à cela tous les autres pays qui ne sont ni au Conseil de sécurité ni dans l'équipe de médiation, qui sont des amis et des partenaires du Mali, et qui nous apportent des appuis sous diverses formes, souvent très discrètes, et les remercier de leur intérêt pour notre pays. Je voudrais également réitérer les chaleureuses félicitations du Gouvernement malien à M. Mongi Hamdi pour sa nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA et lui offrir notre totale coopération pour la réussite de sa mission, et saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à M. David Gressly

et M. Arnauld Akodjénou, Représentants spéciaux adjoints, et aussi au général Kazura, pour le formidable travail accompli.

Je voudrais également remercier la MINUSMA, les pays fournisseurs de contingents et la force Barkhane pour le travail de qualité qu'ils effectuent au Mali, dans un environnement toujours difficile et hostile.

Last but not least, je voudrais rendre ici un vibrant hommage à notre collègue le Ministre Bert Koenders,

ancien Représentant spécial du Secrétaire général, pour le remarquable travail qu'il a accompli à la tête de la MINUSMA.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 50.